

reva2025

BEPERK JE BEPERKING - LIMITEZ VOS LIMITES

SALON D'INFORMATION

**pour personnes
atteintes
d'un handicap**

FLANDERS EXPO GAND
24, 25, 26 avril 2025



SALON D'INFORMATION

sur les outils et services destinés aux personnes
de tout âge en situation de handicap.

FLANDERS EXPO GAND

24, 25, 26 avril 2025 | 09 h 30 - 17 h.



Découvrez REVA	3
Informations pratiques sur REVA2025	6
Montants de location et réductions	8
Montage du stand	10
Thèmes à REVA2025	10
Dispositions pratiques et techniques	11
Journées REVA2025	12

reva^{vzw}

Beselarestaat 44, 8890 Dadizele, Belgique

T +32 478 90 81 88

reva@reva.be | www.reva.be

TVA: BE 0434.045.306

BANQUE: BE47 7350 5574 5480

Découvrez REVA

Organisé tous les deux ans, REVA est un salon d'information sur les outils et services destinés aux personnes de tout âge en situation de handicap. Aucun événement en Belgique ne réunit, 3 jours durant, autant de personnes atteintes d'un handicap ou âgées, d'aidants proches, de prestataires de services et d'autres professionnels.

L'objectif de REVA vzw ? Avoir un **impact**.

- Un impact pour les **personnes de tout âge en situation de handicap** et leurs aidants proches, à la recherche de solutions et d'opportunités.
- Un impact pour les **exposants** qui souhaitent faire découvrir leur offre aux milliers de visiteurs de REVA.
- Un impact pour les **prestataires de services professionnels** qui profitent de cet événement pour actualiser leur expertise.
- Un impact pour les **étudiants** qui découvrent un secteur très dynamique comptant d'innombrables outils, services, autorités... Ce sont les professionnels de demain.

Vous voulez profiter de cette opportunité exceptionnelle pour vous faire connaître ?

Cette brochure est une mine d'informations pour le candidat-exposant. Envie d'en savoir plus ? N'hésitez pas à nous contacter !

Souhaitez-vous partager **vos produits, vos nouveautés, vos services, votre catalogue d'offres de loisirs et de vacances** avec nos milliers de visiteurs en tant qu'exposant ? Dans ce cas, participez à REVA2025 !

Je suis un fidèle visiteur. Ces dernières années, j'ai participé à chaque édition. Toutes les nouveautés sont toujours présentées à REVA.
Peter Genyn, sportif de haut niveau et champion paralympique à Tokyo 2020

À REVA, j'ai compris pourquoi VVA existait. Nous y nouons des contacts très précieux et l'atmosphère sur le salon est vraiment particulière.
Sofie Deparcq, exposante, Vlaamse Vereniging Autisme

REVA est le salon idéal pour s'adresser tant aux professionnels qu'aux particuliers.
Philip Verbrugge, exposant, Otolift

REVA est un lieu unique pour découvrir les possibilités d'alléger au mieux le « handicap » grâce aux technologies les plus récentes et à des soins attentionnés. Pour moi, ce fut l'événement le plus inspirant de 2022 !
Prof. Dr Steven Laureys, responsable de la Clinique du Cerveau du CHU de Liège et neurologue-coordonateur de TRAINM à Anvers, exposant

Lors de REVA, nous pouvons montrer aux gens qu'il existe de nombreuses solutions pour bouger (à nouveau).
Sofie Jochems, exposante, Bike Republic Diest



REVA est un **lieu de rencontre exceptionnel** où se nouent quantité de contacts entre exposants, professionnels, personnes atteintes d'un handicap, aides, étudiants, etc.

REVA n'est certainement pas un endroit où l'on prend en pitié les personnes atteintes d'un handicap. Au contraire, on leur propose des dispositifs orientés solution.

Je reviendrai, c'est sûr !

William Boeva, humoriste de stand-up et visiteur atteint d'un handicap

REVA est un complément essentiel aux cours sur les soins et le bien-être.

Sandra Mettepenningen, enseignante à 'Ter Sterre'

REVA, pour moi, c'est comme rentrer chez moi, me sentir normale. Tous les exposants sont réunis au même endroit. Génial !

Liesbeth Dequanter, visiteuse en situation de handicap

REVA est l'endroit rêvé pour comparer et tester des outils. J'y trouve également toutes sortes d'informations utiles.

Christine Jacobs, mère d'une jeune fille en situation de handicap

Ce salon rassemble en un seul lieu plusieurs exposants proposant des solutions qui me facilitent la vie.

An Boussier, visiteuse en situation de handicap

Pour moi, REVA est un rendez-vous incontournable pour tous ceux qui œuvrent en faveur d'un avenir inclusif.

Dr Arch. Jasmien Herssens, visiteuse et experte en conception universelle



En trois jours, à REVA, on touche plus de personnes en situation de handicap que n'importe où en Flandre. Autre aspect au moins aussi important que **l'affluence**: les exposants de REVA **apprécient** le contact avec les visiteurs et lui attribuent une note de 84% (chiffre tiré du sondage des exposants de REVA2023).

REVA intéresse beaucoup les institutions de formation aux soins. Leurs étudiants sont les référents, prestataires de soins, collègues... de demain. Qu'ils aient connaissance de votre offre est important.



Informations pratiques sur REVA2025

LES 24, 25 ET 26 AVRIL 2025, FLANDERS EXPO GAND

Après une édition unique en décembre 2023, dès 2025, nous organiserons à nouveau notre salon chaque année impaire au printemps.

UNE PARTICIPATION ZÉRO TRACAS

Participer, oui, mais sans vous casser la tête? Notre équipe de collaborateurs expérimentés met tout en œuvre pour que votre participation à REVA **se déroule dans les meilleures conditions**.

Les exposants gratifient l'information et l'assistance de REVA d'une note de 89%.

DES INSCRIPTIONS EN 3 PHASES

Pour que chaque exposant puisse louer la surface souhaitée et pour que les différents stands du puzzle s'imbriquent parfaitement, nous appliquons dès cette édition une procédure d'inscription en trois phases.

Phase 1 - à partir du 13/05 – pour les stands de 72 m² ou plus

- › Pour qui? Pour les exposants qui avaient un stand de 72 m² ou plus lors de REVA2023. Ou pour les exposants de REVA2023 qui souhaitent étendre leur stand à 72 m² ou plus.
- › Chaque exposant de REVA2023 aura la possibilité de confirmer sa place pour cette nouvelle édition.
- › Vous souhaitez un plus grand stand que lors de REVA2023? Ou vous souhaitez que votre stand soit situé ailleurs? Nous examinerons les possibilités ensemble.

Phase 2 - à partir du 27/05 – pour les stands de 48 m² ou plus

- › Pour qui? Pour tous les exposants de REVA2023 qui avaient un stand de 48 m² ou plus, ou qui souhaitent étendre leur stand à 48 m² ou plus.
- › Vous êtes libre de choisir votre emplacement, en fonction des disponibilités.

Phase 3 - à partir du 12/06, 9.00h – pour tous les candidats-exposants

- › Pour qui? Pour tous les candidats exposants, quelle que soit la taille de leur stand ou leur historique.
- › Pour information, veuillez tenir compte de la surface minimale pour les exposants n'exerçant pas une activité commerciale (6 m²) et pour les exposants exerçant une activité commerciale (9 m²).



COMMENT CHOISIR UN STAND ?

Vous pouvez choisir plusieurs formats de stand. Et vous pouvez aussi combiner plusieurs stands, bien entendu. Indiquez, sur le formulaire à compléter sur notre site Internet, l'emplacement et les dimensions que vous désirez. Les emplacements encore disponibles sont indiqués sur le site Internet: <https://reva.be/beursplan/>

Après votre inscription, vous recevrez une confirmation provisoire d'emplacement. Cependant, des modifications sont parfois nécessaires pour les besoins de l'organisation. Naturellement, nous prendrons contact avec vous avant toute modification.

Plusieurs candidats souhaitent le même emplacement ? Celui-ci sera attribué en fonction de la date d'inscription.

Seules les associations n'exerçant aucune activité commerciale peuvent réserver un **stand all-in** de 6 m² (voir plus loin). Bien entendu, elles peuvent également opter pour un stand plus grand lors du salon.

Votre offre s'adresse aux **personnes aveugles et malvoyantes**, vous êtes actif dans le **secteur du tourisme** ou vous voulez être présent à REVA avec un **service public** ? Dans ce cas, vous avez droit à l'une des zones réservées à ces exposants. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet plus loin dans cette brochure, au chapitre « Thèmes à REVA ».

Sur le plan sont dessinés, à intervalles réguliers, deux petits carrés juxtaposés. Ce sont les endroits réservés aux **raccordements à l'eau et à l'électricité**. Tenez-en compte lors du choix de votre emplacement et de son montage. Surtout si vous combinez plusieurs surfaces.



Montants de location et réductions

Le prix de la location de votre emplacement dépend des produits et/ou services que votre société ou association présente au salon. Il existe quatre catégories et quatre tarifs correspondants.

1. TARIF DE BASE LES EXPOSANTS EXERÇANT UNE ACTIVITÉ COMMERCIALE: 121 €/M² (HORS TVA)

- › Prix hors frais de dossier comprenant le droit d'inscription ainsi que les frais administratifs et de promotion: 220 € (hors TVA)
- › Pour les stands à **visibilité accrue** (3 ou 4 côtés ouverts et une profondeur de 8 m = 'stand en tête'), un supplément de 7,00 €/m² s'applique.

RÉDUCTIONS POSSIBLES POUR CES STANDS

VOUS VOUS INSCRIVEZ AVANT LE 1ER NOVEMBRE 2024

- › Dans ce cas, vous bénéficiez d'une réduction de 5 €/m² sur le prix de 121/m² €, moyennant le paiement d'un acompte de 30 % à l'automne 2024. Vous bénéficiez alors d'une réduction de 15 €/m² sur le prix de base de 115 €/m² à partir du 81^e mètre carré.

VOUS LOUEZ UN STAND DE PLUS DE 80 M²

- › Vous bénéficiez alors d'une réduction de 15 €/m² sur le prix de base de 121 €/m² à partir du 81^e mètre carré.

2. TARIF POUR LES EXPOSANTS N'EXERÇANT AUCUNE ACTIVITÉ COMMERCIALE: 52 €/M² (HORS TVA)

- › Prix hors frais de dossier comprenant le droit d'inscription ainsi que les frais administratifs et de promotion: 110 € (hors TVA)
- › Pour les stands à **visibilité accrue** (3 ou 4 côtés ouverts et une profondeur de 8 m = 'stand en tête'), un supplément de 7,00 €/m² s'applique.

Si vous ne fournissez pas de services rémunérés, si vous ne vendez ou ne louez pas de produits, si vous faites essentiellement du bénévolat ou si vous êtes un service public, le tarif applicable aux exposants n'exerçant aucune activité commerciale s'applique. Ce tarif est destiné aux groupes d'intérêt, aux groupes d'entraide, aux services publics, aux établissements scolaires...

3. TARIF POUR LES EXPOSANTS EXERÇANT UNE ACTIVITÉ MIXTE: 83 €/M² (HORS TVA)

- › Prix hors frais de dossier comprenant le droit d'inscription ainsi que les frais administratifs et de promotion: 155 €/m²
- › Pour les stands à **visibilité accrue** (3 ou 4 côtés ouverts et une profondeur de 8 m = 'stand en tête'), un supplément de 7,00 €/m² s'applique.

Si votre organisation offre des services payants, mais si elle est également active dans le domaine de la défense des droits et/ou du bénévolat, vous pouvez bénéficier du tarif «exposants exerçant des activités mixtes». Veuillez contacter le secrétariat du salon à ce sujet.

4. PETIT STAND D'INFO: 650 € (TVA INCLUSE)

- › Prix incluant les frais de dossier comprenant le droit d'inscription ainsi que les frais administratifs et de promotion.
- › Vous souhaitez inscrire une organisation n'exerçant pas d'activité commerciale, comme un groupe d'intérêt, un groupe de consommateurs, un club sportif... et un petit stand d'info de 6 m² vous suffit? Dans ce cas, nos stands all-in sont probablement la solution !
- › Un seul stand par association.

Ce prix comprend beaucoup de choses: les parois, la moquette, l'électricité, le nettoyage, l'éclairage... Plus d'infos via ce lien: <https://reva.be/standenbouw/>

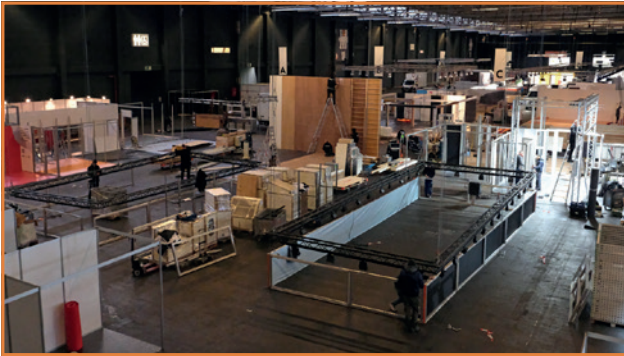
GÉNÉRALITÉS

Pour savoir combien cela vous coûtera, cliquez sur le bouton «Calculer le prix de mon stand» <https://reva.be/fr/calculer-le-prix-de-votre-stand/>

FRAIS FACTURÉS PAR FLANDERS EXPO

À l'exception des petits stands d'info, les frais supplémentaires suivants sont facturés par Easyfairs/Flanders Expo à chaque stand:

- › Raccordement à l'électricité: au moins 1 x 16 A - 3520 W
- › Assurance responsabilité civile exposant et assurance tous risques: au moins 100 € (hors TVA), couverture jusque 20 000 €. L'assurance tous risques dépend de la valeur des produits. L'exposant est tenu de remettre une liste du matériel avec la valeur de chaque bien.



Montage du stand

Vous pouvez soit monter le stand vous-même, soit confier cette tâche à un monteur de stands, soit faire appel aux services de Flanders Expo (qui les facture en direct).

UN MODULE DE STAND: 77,50 €/M²

› Vous désirez profiter d'un beau stand sans vous soucier des aspects pratiques? Alors, optez pour un module de stand. Celui-ci n'est pas compris dans le prix de location de votre emplacement, et vous sera facturé par Flanders Expo. Plus d'info à ce sujet sur le site Internet: <https://reva.be/fr/construction-de-stands/>

AUTRES POSSIBILITÉS DE MONTAGE DE STAND PAR FLANDERS EXPO / EASYFAIRS

Les différentes options concernant des concepts de stand autres que le module REVA figurent sur le formulaire de commande en ligne. Vous pouvez également commander du matériel et du mobilier supplémentaire par ce biais. Flanders Expo communique à chaque exposant une adresse URL unique pour le formulaire de commande. Pour toute question à ce sujet, écrivez à exhibitor@easyfairs.com ou appelez le **+32 (0)9 241 96 11**. Ils vous enverront une offre et se chargeront de la facturation.

Thèmes à REVA2025

- › **REVActive.** Traditionnellement, nous mettons un thème à l'honneur lors du salon REVA. Lors de cette prochaine édition, nous accordons une attention particulière à l'exercice récréatif et au handisport **en collaboration avec G-sport Vlaanderen**. Nous avons notamment prévu un large éventail de démonstrations sportives par divers clubs de sport. Ce thème plaît sans aucun doute à beaucoup de monde et vous offre **la possibilité d'atteindre un nouveau public**.
- › En parallèle, le salon REVA2025 exposera à nouveau une vaste sélection de nouveaux produits, services et associations de et dédiées aux personnes en situation de handicap. Dès lors, même si vous n'avez aucun rapport avec le mouvement et les sports, votre offre se doit d'être présente à REVA2025.
- › **Ziezo Vlaanderen.** Votre offre s'adresse aux personnes aveugles et malvoyantes? Vous proposez des outils destinés à ce groupe cible? Votre organisation représente les personnes aveugles et malvoyantes? Dans ce cas, vous pouvez choisir un emplacement à Ziezo Vlaanderen. Les personnes aveugles et malvoyantes trouveront ainsi facilement votre offre.
- › **Village REVAcation.** Le village REVAcation rassemble en un seul et même endroit les exposants proposant une offre touristique. Vous avez une offre touristique? Réservez votre emplacement dans cette zone.
- › **Le Village des services publics.** Il rassemble différents services publics à proximité les uns des autres.

AVEC ENCORE PLUS D'EXTRAS

Autres extras importants lors de REVA2025:

- › **REVAhome** en collaboration avec HOGENT. Ce stand présentera toutes sortes de petits accessoires pour la cuisine, la salle de bain, le séjour, les loisirs, le jardinage... Vous pourrez y participer à des ateliers et obtenir gratuitement des conseils d'aménagement. Vous proposez des produits ou services dans les secteurs « habiter » et « loisirs », dans et autour de la maison? Dans ce cas, vous pouvez discuter avec les professeurs de HOGENT afin de déterminer comment les mettre en valeur dans la zone REVAhome.
- › **REVAtalks** propose différents témoignages et conférences sur le sport et l'activité physique, les outils, les traitements...

VOTRE SESSION DÉMO À REVA2025

Lors de REVA2025, vous pouvez également organiser une session démo pour vos visiteurs et clients. Nous mettons à votre disposition un espace démo que vous pourrez louer pour une durée déterminée et moyennant une participation financière. Nous annoncerons ces sessions à l'avance et vous pourrez également les animer vous-même.

Dispositions pratiques et techniques

Vous trouverez ci-dessous quelques extraits du règlement du salon. Pour consulter l'ensemble des règles, lisez le règlement du salon disponible sur le site Internet. Ce résumé ne remplace aucunement le règlement du salon.

INSCRIPTION ET INFORMATION SUR LE SALON

- › L'inscription sur le site Internet équivaut à un contrat contraignant.
- › Le montage du stand et la participation effective au salon sont uniquement autorisés après le paiement intégral de la facture.
- › Jusqu'au 24 novembre 2024, chaque option d'emplacement est valable 1 mois. Du 25 novembre au 24 mars 2025, chaque option d'emplacement est valable 1 semaine. Après le 25 mars, il n'y a plus d'option.
- › Les informations relatives aux frais d'annulation figurent à la section 5 du règlement du salon, sur le site web.
- › Les exposants qui souhaitent louer un stand conjointement doivent le signaler au secrétariat. Ils doivent s'inscrire séparément en tant qu'exposant et recevront chacun une facture distincte. Dans les autres cas, il est uniquement possible d'être mentionné en tant qu'exposant distinct sur le site Internet et le matériel promotionnel si l'autre exposant paie les frais de dossier.
- › Il est interdit de distribuer des échantillons ou des imprimés en dehors du stand ou dans des espaces communs comme terrasses, entrée, couloirs, sanitaires, parking...
- › Pour des questions de sécurité, la vitesse est limitée à 5 km/h dans les couloirs du salon et pour tous les véhicules (vélos, fauteuils roulants, scooters...).
- › Les exposants qui souhaitent organiser une attraction qui attirera du public sur leur stand doivent en faire la demande préalable à REVA, en raison du dérangement que cela pourrait occasionner aux autres exposants. N'oubliez pas non plus de payer la Sabam et la rémunération équitable.
- › Il est interdit de placer des objets hors du périmètre de la surface louée.
- › Les exposants sont autorisés à vendre directement des produits aux visiteurs sur leur stand, de manière limitée. Dans ce cas, le prix unitaire ne peut dépasser 120 € TVA incluse et doit être clairement affiché.
- › Au moins un mois avant le début du salon, vous envoyez le projet de votre stand à l'asbl REVA et à Easyfairs.
- › Si vous travaillez avec des sous-traitants, vous devez remplir et renvoyer le formulaire « Attestation d'abandon de recours ». Vous recevrez ce formulaire après votre inscription.

MONTAGE DU STAND

- › Tenez compte des points de raccordement à l'électricité.
- › Côté couloir, les cloisons doivent être ouvertes et accessibles au public.
- › Toutes les cloisons mitoyennes doivent avoir une hauteur de 2,5 mètres.
- › Elles ne peuvent être ni plus hautes, ni plus basses. Les hauteurs supérieures à 2,5 m sont uniquement admises à partir d'une distance de 1 m de la cloison mitoyenne, et pour autant que la construction ou la publicité ne gêne pas le voisin. Quiconque souhaite monter à plus de 2,5 m de haut doit en faire la demande à REVA et obtenir l'accord de ses voisins directs.
- › Chaque stand doit être éclairé.
- › Vous devez soumettre le design de votre stand à REVA asbl et Easyfairs au moins un mois avant le début du salon.
- › Flanders Expo/Easyfairs met à la disposition de chaque exposant un formulaire en ligne de commande facultative de matériel et de services supplémentaires (mobilier, électricité...). Flanders Expo/Easyfairs vous transmettra toutes les informations utiles pour accéder à ce formulaire.

Informations sur le salon REVA2025

MONTAGE DES STANDS

LE MARDI 22 AVRIL POUR TOUS LES LOCATAIRES DE SURFACES NUES (PAS POUR LES MODULES DE STAND)

- › 8 h – 22 h: les camions sont autorisés

LE MERCREDI 23 AVRIL POUR TOUS LES LOCATAIRES DE STANDS

- › 8 h – 14 h: les camions, les voitures et petites camionnettes sont autorisés
- › 14 h – 20 h: les voitures et petites camionnettes sont autorisées
- › Tous les stands doivent être montés à 20 h

Un montage avant le mardi 22 avril n'est possible que si Easyfairs vous en donne l'autorisation et à condition que vous payiez les frais facturés par Easyfairs.

JOURNÉES DE SALON

JEUDI 24 AVRIL

- › 8 h 30 – 18 h: ouvert aux exposants
- › 9 h 30 – 17 h: ouvert au public

VENDREDI 25 AVRIL

- › 8 h 30 – 18 h: ouvert aux exposants
- › 9 h 30 – 17 h: ouvert au public

SAMEDI 26 AVRIL

- › 8 h 30 – 24 h: ouvert aux exposants
- › 9 h 30 – 17 h: ouvert au public

DÉMONTAGE

SAMEDI 26 AVRIL

- › 17 h – 24 h: les portails ne sont ouverts qu'à partir de 17 h 20, quand tous les visiteurs ont quitté le hall d'exposition.

DIMANCHE 27 AVRIL

- › 8 h – 18 h

À titre totalement exceptionnel, il est encore possible d'enlever du matériel de stand le lundi 28 avril, moyennant l'autorisation d'Easyfairs et le paiement des heures de gardiennage supplémentaires et autres frais facturés par Easyfairs.